

Gratibus et son histoire

En face de Maresmontiers, à cinq kilomètres au nord de Montdidier, se trouve le village de Gratibus : il est placé au bas de pentes assez raides qui limitent à l'est le développement du village. Celui-ci s'étend du sud au nord sur une seule rue.

Le nom de ce village n'a subi que de très légères altérations mais il y aurait deux interprétations possibles, il serait dû, s'il faut en croire le bourgeois Scellier, à la mauvaise qualité du vin produit dans le village d'où l'impossibilité de le vendre, on le buvait gratuitement. Selon Mr Ledieu, dans son étude sur l'étymologie des localités, le suffixe bus correspondrait à une zone boisée et Gratibus pourrait correspondre à un lieu entouré de bois. Un fait datant de mars 1666, montre que les propos de Mr Scellier semblent fantaisistes, en effet, en mars 1666, François de la Morlière, mayor de Montdidier, et les échevins de la ville se rendirent au château de Monchy pour se présenter au roi Louis XIV. Et que croyez-vous qu'ils lui offrit ? Douze douzaines de bouteilles du vin de Gratibus ! » Comme quoi celui-ci ne devait pas être si mauvais que cela...

Les seigneurs de Gratibus :

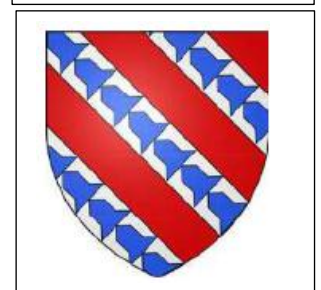
Le village ressortait du bailliage et de la prévôté de Montdidier.

Nous n'avons que très peu de renseignements sur les seigneurs de ce pays.

En 1400, nous trouvons Gérard d'Athies, écuyer, capitaine gouverneur de Montdidier. Or Athies était un fief noble situé à Gratibus qui donnait à ses possesseurs le droit de se qualifier seigneur de Gratibus



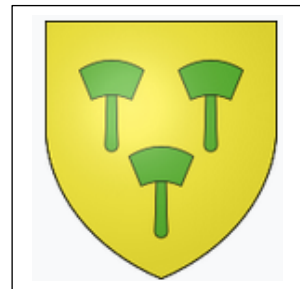
En 1470, Artus de Longueval, maieur d'Amiens, s'intitulait seigneur de Gratibus. Seigneur de Thénelles, Maisons et du Plessis-Cacheleux, seigneur de Gratibus, Bailli d'Arras puis d'Amiens (1471-1494, par résignation de son père en 1456)



En 1533, le seigneur de cette terre était Arthus de Rubempré, écuyer, seigneur de Monchaux et de Gratibus : il fut gouverneur de Montdidier en l'année 1557.



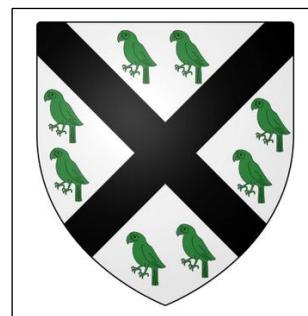
En 1567, nous rencontrons le nom de René de Mailly, dont un des ancêtres Hugues de Mailly, chevalier, avait épousé Marguerite d'Athies. Il participa à la rédaction des coutumes de Péronne, comme seigneur de Mailly, Gratibus et Bouillancourt.



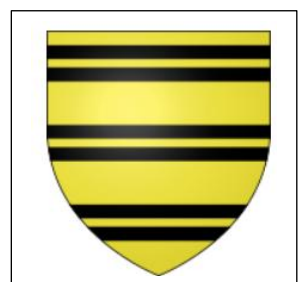
En 1568, la terre de Gratibus était passée entre les mains de Charles de Mauvoisin, qui se qualifie de seigneur de Croquoison et de Gratibus. Il avait choisi la nouvelle doctrine des réformés protestants. Son domaine fut confisqué conformément aux édits du Roi prescrivant la saisie des biens des réformés.



A la suite de divers changements de propriétaire, ce fief était en 1739 en la possession de Mr Briet de Famechon. Comme celui-ci n'avait pas d'enfants et qu'il voulait éviter à sa mort toute contestation, il donna la nue-propriété de tout ce qu'il possédait à Mr de Gouffier qui possédait déjà une partie de la seigneurie de Gratibus. Mr Briet n'en conserva que l'usufruit sa vie durant. Il était possesseur de ce fief par son mariage avec sa première femme, laquelle descendait de Gérard d'Athies dont il a été question plus haut.



A la fin du siècle dernier, la terre était donc à la famille de Gouffier ; Gouffier portait : d'or à 3 jumelles de sable.



Il y avait un autre fief consistant en une maison et 150 journaux de terre entre Fignières et le Chemin d'Amiens tenus en roture et 6 journaux en fief noble, provenant de Me Fon du Caurel, chevalier de l'Ordre de St Louis. Ce bien et 30 journaux de bois qui en dépendaient appartenait en 1750 au sieur Pierre Gaudissart. Il fut saisi en 1751 par les créanciers.